

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

CONGRÈS DE LAUSANNE

(Septembre 1867)

D'après «*La Première internationale*» par Christian LABRANDE - 10-18 - 1976.

RAPPORT DU CONSEIL GÉNÉRAL

1- DEVOIRS IMPOSÉS PAR LE CONGRÈS DE GENÈVE - SEPTEMBRE 1866:

Les devoirs qui furent imposés au Conseil général de Genève sont les suivants:

1. Le Congrès adopta une résolution, autorisant les délégués anglais à faire les démarches nécessaires auprès des directeurs des postes en Suisse, en France et en Angleterre, pour obtenir une réduction pour le transport des lettres et imprimés.

Le ministre suisse fut d'accord avec la délégation sur tous les points proposés par elle, mais il fit remarquer que le gouvernement français entravait toute réforme en ce sens.

En France, les délégués ne purent obtenir audience du directeur des postes.

En Angleterre, le gouvernement ne consentit qu'à recevoir un mémoire exposant les faits. Ce travail fut rédigé par le Conseil général, qui attend une réponse.

2- La publication des travaux du Congrès, avec les lettres et mémoires en plusieurs langues.

3- La publication d'un bulletin périodique, dans les différentes langues, renfermant tout ce qui pouvait intéresser l'Association internationale; de fournir toute information concernant le travail dans les différents pays, et des rapports sur les sociétés coopératives et sur la position sociale des travailleurs;

4- Le Conseil général fut aussi requis de faire une enquête statistique sur le travail, contenant des rapports détaillés et spéciaux sur chaque branche de l'industrie et de l'agriculture et embrassant tous les pays civilisés.

Pour mettre le Conseil à même de remplir ses devoirs, une cotisation annuelle de 30 centimes par membre fut votée par le Congrès, ainsi qu'une rémunération de 2 livres par semaine pour le secrétaire général; le choix de ce dernier fut laissé au Conseil général.

Lorsque, après le retour des délégués, le Conseil commença ses travaux, il reçut la nouvelle que plusieurs documents importants avaient été saisis à la frontière française, sur la personne de Jules Gottraux, par les agents de police.

Le secrétaire général fut requis d'écrire au ministre de l'intérieur en France pour obtenir la restitution desdits documents. Cette lettre étant restée sans réponse, une demande fut adressée au ministre des affaires étrangères anglais; lord Stanley envoya les instructions nécessaires à lord Cowley, ambassadeur anglais à Paris, pour obtenir la restitution des documents.

Au bout de quelques jours, ces documents nous furent rendus avec un paquet de journaux: *La Tribune du Peuple*, lequel paquet avait évidemment dû être saisi sur une autre personne.

Cet incident occasionna au Conseil un retard de plusieurs mois pour la publication des travaux du Congrès.

Les documents furent remis au sous-comité, afin qu'il préparât le rapport officiel.

Le Conseil général n'ayant pas d'argent pour payer le secrétaire général, le travail incombait aux membres assez dévoués pour l'accomplir en dehors de leurs travaux ordinaires, ce qui nécessita plus de temps.

Lorsque ce travail fut fait, le plus bas prix qui fut demandé pour l'imprimer fut de 1.000fr. - pour 1.000 exemplaires en une seule langue.

Pour que le Conseil général exécutât la résolution du Congrès, une dépense immédiate de 3.000fr. était nécessaire; l'argent en caisse à ce moment se montait à 22,90fr.

Le Conseil général fit un appel aux sociétés anglaises adhérentes pour le paiement des cotisations.

Les cigariers de Londres et les rubaniers de Coventry et du Warwickshire seuls répondirent.

Le Conseil exécutif de ces derniers, avec un zèle à remplir ses obligations que nous devons signaler, sans argent en caisse et ayant la plupart de ses membres sans travaux, fit une levée de fonds extraordinaire parmi ceux qui travaillaient.

Le Conseil général ayant épuisé tous les moyens pour publier le rapport du Congrès, tant en France qu'à l'étranger, accepta du citoyen Collet, le rédacteur du *Courrier International* et du *Workingman*, l'offre de le publier dans ces deux journaux hebdomadaires, en français et en anglais; il s'engagea en outre à faire stéréotyper les clichés pour pouvoir publier ce rapport en brochures et à partager avec le Conseil général tous les bénéfices, quoiqu'il acceptât d'avance pour lui toutes les pertes.

A l'annonce faite par ces journaux de la publication du Congrès de Genève, le gouvernement anglais, qui depuis plusieurs années les laissait paraître sans obstacles, trouva le prétexte pour en interrompre la publication, en demandant au citoyen Collet de fournir deux cautionnements de plusieurs milliers de francs. Cette formalité retarda jusqu'au 9 mars la publication.

Depuis, le citoyen Collet a su, de source certaine, que cet incident avait eu lieu à l'instigation du gouvernement français.

Ceci, joint à la saisie du mémoire des délégués parisiens, fait voir clairement le parti auquel s'est arrêté le gouvernement français à l'égard de l'Association internationale.

Les numéros du *Courrier international* contenant ce rapport furent envoyés gratis à tous les correspondants de l'Association. La traduction en allemand fut forcément laissée de côté, le Conseil général n'ayant aucune facilité pour le faire.

Quoique le tout soit stéréotypé, le manque de fonds a empêché, jusqu'à ce jour, la publication en brochures, ce qui est cependant demandé avec insistance par tous nos correspondants.

Pour tourner ces difficultés, un des membres du Conseil avança 100 francs pour l'impression de 1.000 exemplaires des carnets, contenant le *Pacte constitutif* et les *Règlements*: 800 de ces carnets furent envoyés, mais ils furent saisis par la police française; cette perte vint encore aggraver la situation du Conseil général, situation d'autant plus précaire qu'il était harcelé de toutes parts pour la dette de plus de mille francs, contractée en 1865 et 1866; car bien que le Congrès de Genève eût reconnu cette dette solidaire, il n'avait indiqué aucun moyen efficace pour l'éteindre.

Dans ces circonstances, il était de toute impossibilité pour le Conseil de publier aucun rapport ou bulletin périodique, ainsi que l'avait voté le Congrès la conséquence fut l'abandon forcé de l'enquête statistique pour l'année 1867, car, pour être efficace, cette enquête ne peut être restreinte aux sociétés

adhérentes, elle doit embrasser toutes les branches de la production dans toutes les localités. Ce travail, demandant des pertes de temps considérables et des dépenses très élevées, ne pouvait être fait par le Conseil général dans la situation pécuniaire où il se trouvait.

2- RÔLE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DANS LA LUTTE ENTRE LE CAPITAL ET LE TRAVAIL:

Les nombreux services rendus par l'Association dans les différentes luttes entre le capital et le travail, dans les divers pays où elles ont eu lieu, démontrent suffisamment la nécessité d'une telle association. Lorsque les ouvriers refusaient d'accepter les conditions arbitraires des capitalistes anglais, ceux-ci les menaçaient de les remplacer par des bras appelés du continent. La possibilité d'une pareille importation a suffi plusieurs fois pour faire céder les ouvriers. L'action du Conseil a empêché que ces menaces ne fussent faites publiquement comme autrefois. Lorsque de pareils faits se présentent, il suffit de la plus légère indication pour déjouer les plans des capitalistes. Survient-il une grève ou un lock-out, parmi les sociétés adhérentes à l'Association, les ouvriers de tous les pays sont immédiatement informés de l'état de choses, et conséquemment mis en garde contre les offres des agents des capitalistes. Néanmoins, cette action n'est pas seulement circonscrite aux sociétés adhérentes, car le concours de l'Association est acquis à toutes celles qui le réclament.

Parfois les capitalistes réussissent à attirer quelques ignorants qui les abandonnent aussitôt qu'ils sont instruits de leurs droits et de leurs devoirs.

Le capital ne considère l'ouvrier que comme une machine à production, rien de plus; le dernier lock-out de vanniers de Londres en offre un exemple frappant. Voici les faits. Les patrons vanniers de Londres déclarèrent à leurs ouvriers qu'ils eussent à dissoudre leur société et à accepter une diminution dans un délai de trois jours, leur annonçant que faute de ce faire par eux, à l'expiration de ce délai, les ateliers leur seraient fermés. Devant un fait aussi brutal, les ouvriers se révoltèrent et déclarèrent ne pas accepter ces conditions; les patrons avaient prévu le cas, car des agents étaient partis pour la Belgique et ramenaient des ouvriers... Ces ouvriers furent parqués sous les arches du chemin de fer, dans un des quartiers de Londres (Bermondsey). Là ils devaient travailler, manger et dormir, sans sortir, afin d'éviter tout contact avec les autres ouvriers. Mais le Conseil général parvint à franchir le cordon sanitaire institué par les patrons, et, par un stratagème, s'introduisit auprès des ouvriers belges; le lendemain ces ouvriers ayant compris leur devoir retournaient en Belgique, indemnisés de leur temps perdu par la société des vanniers de Londres. Comme ils partaient, arrivait justement un autre bateau chargé d'autres ouvriers; mais cette fois ils furent reçus par nous et ils repartaient par le bateau suivant. Il fut impossible après cela aux patrons de se procurer d'autres ouvriers: le résultat fut que les patrons se virent forcés de laisser les choses telles qu'elles étaient précédemment.

En conséquence de l'appel fait par le Conseil aux sociétés anglaises, les bronziers de Paris reçurent un appui moral et matériel dans leur grève; d'un autre côté, les tailleurs de Londres reçurent un pareil appui des ouvriers du continent.

Le Conseil intervint avec autant de succès dans la grève des terrassiers, treillageurs, coiffeurs, zingueurs et graveurs sur bois.

3- SECTION ANGLAISE:

Propagande:

En Angleterre, si la propagande n'a pas été aussi active que l'année dernière, les raisons en sont faciles à déduire de ce qui suit: ce n'est jamais par l'initiative du gouvernement qu'un pas est fait dans la voie libérale, ce n'est que lorsque de longues agitations ont passionné les masses qu'il cède enfin à la pression populaire, témoin la question de réforme électorale et du droit de réunion dans les parcs.

Les travailleurs anglais attachent une grande importance, avec raison, à la question électorale; ils

sacrifient leur temps et leur énergie à organiser d'imposantes manifestations, dont la force morale en impose au gouvernement et le force à donner satisfaction au vœu populaire.

Pendant qu'ils réclamaient énergiquement leurs droits de citoyens, il était impossible au Conseil général d'appeler l'attention des ouvriers sur les questions sociales, dont ils n'entrevoyaient l'issue que dans un avenir lointain.

Les membres anglais du Conseil général, qui devaient le plus nous aider dans notre œuvre de propagande, ne pouvaient se tenir à l'égard de ce mouvement que nous avons créé et qu'ils devaient conduire. Le succès a répondu à leurs efforts, et l'année 1867 sera à jamais célèbre dans les annales de la classe ouvrière anglaise.

Cependant, si la propagande n'a pas été aussi active qu'elle aurait dû l'être, par les raisons que nous avons données ci-dessus, elle ne fut pas arrêtée un seul instant. Les formalités à remplir pour obtenir l'adhésion des sociétés ouvrières demandent beaucoup de temps; la constitution démocratique des *Trade's Unions* ne permet pas au Comité exécutif de prendre une décision sur une question importante sans que toutes les branches l'aient préalablement discutée.

Voici le mode à suivre pour obtenir l'adhésion d'une société. On écrit au Comité le but de la demande. Le Comité fixe un jour pour recevoir une députation. Si la question est prise en considération, le Comité la soumet à ses branches; alors il faut attendre un, deux et souvent trois mois avant de connaître le résultat. Il ne faut pas conclure de ce que nous venons de dire que le comité d'une société puisse seul proposer ou rejeter une proposition, car très souvent des branches ont adhéré à l'Association internationale sans la participation du comité.

Depuis le Congrès de Genève, plus de vingt des grandes sociétés ouvrières ont accueilli favorablement les députations du Conseil général; il en attend le résultat de jour en jour. D'autres sociétés ont remis leur adhésion à un temps plus opportun; une seule a refusé son adhésion, se basant sur ce que l'Association internationale s'occupait de questions politiques.

(...)

4- SECTIONS CONTINENTALES ET AMÉRICAINES

France.

La mission du Conseil général est de correspondre avec les branches individuelles dans les pays où des lois restrictives empêchent de former un centre d'action avec sécurité: telle est, par exemple, la situation de la France.

On a déjà vu plus haut que toutes les tentatives faites par le Conseil général, pour faire entrer en France les carnets contenant les statuts et règlements de l'Association internationale, avaient échoué par le fait de l'autorité française qui s'est emparée de notre propriété quand aucun motif ne justifie cette violation du droit. Mais les entraves apportées par l'administration française ne s'arrêtèrent pas là. Ce fut en vain que nos correspondants demandèrent l'autorisation de faire imprimer nos statuts et règlements: le refus le plus obstiné fut toujours la seule réponse qu'ils obtinrent.

Le Comité lyonnais, qui, en 1866, avait pu avoir des réunions de plus de 500 membres, ne put, après le Congrès de Genève, obtenir de réunion générale.

La courageuse persévérance des membres lyonnais auprès des agents administratifs a eu pour résultat de démontrer aux plus aveugles jusqu'à quel point le gouvernement français voulait l'affranchissement du travailleur.

Chose remarquable à constater, ces entraves, ces tracasseries mesquines, n'ont pas arrêté un instant le progrès de notre Association.

Vienne (Isère), qui atteignait à peine le chiffre de 80 membres, en compte aujourd'hui plus de 500.

A Neuville-sur-Saône, une de nos branches a fondé une société coopérative de consommation et a, par ce fait, appelé les ouvriers des campagnes à la pratique de la vie sociale, chose à laquelle on les considérait jusqu'alors comme antipathiques.

Notre correspondant de Caen nous annonce que dans cette ville l'union des travailleurs s'affirme chaque jour davantage. Grâce à cette entente, les bourreliers, les mécaniciens, les tanneurs, les selliers et les forgerons, etc... ont pu obtenir la diminution d'une heure de travail par jour, sans réduction de salaire.

A Fuveau (Bouches-du-Rhône), l'Association internationale compte de nombreux adhérents parmi les mineurs, dont la récente grève a fait tant de bruit.

A la date du 5 août dernier, le Conseil général recevait la nouvelle de la formation d'un Comité à Fuveau même. Ce résultat est dû à la courageuse propagande du citoyen Vasseur, membre du Comité de Marseille, qui nous écrivait le 21 juillet dernier: «*Une lutte est engagée entre le capital et le travail, lutte à la fois triste et comique: d'un côté une bande d'administrateurs et d'employés faisant la propagande en voiture pour détourner les ouvriers de l'Association internationale, et de l'autre une poignée d'hommes énergiques et de dévouement, luttant sans cesse contre les attaques de nos adversaires et faisant circuler des idées d'indépendance et de justice dans les rangs des travailleurs*». Puis il ajoute en terminant: «*Nul pouvoir humain ne pourrait arracher les idées d'émancipation que nous avons jetées dans le pays, car nos adversaires ont à combattre deux choses bien difficiles à vaincre: le droit et la volonté*».

En résumé, le travailleur comprend que vouloir c'est pouvoir, et qu'il ne doit compter que sur lui-même pour son complet affranchissement politique et social.

(...)

5- REMARQUES GÉNÉRALES:

L'année écoulée depuis le dernier Congrès a été signalée par un incessant combat entre le capital et le travail: en Amérique, en Angleterre, en France, en Belgique, les grèves, les lock-out et la persécution contre les travailleurs ont été à l'ordre du jour.

Le capital persécute le travailleur avec ténacité et violence, car il sent instinctivement que le jour est proche où le travail prendra la place qui lui est légitimement due.

Une société, dans les États-Unis, a dépensé 70.000 dollars pour défendre le droit à la vie contre les envahissements du capital.

En Angleterre, il a été décidé dans les *Courts of Law* (cours de justice) que le vol des fonds des *Trade's Unions* (Unions ouvrières) n'était pas punissable. Une commission d'enquête officielle sur les *Trade's Unions* a été instituée en vue de les détruire ou tout au moins de les entraver.

Le dernier procès fait par les patrons tailleurs de Londres aux ouvriers, la condamnation des ouvriers tailleurs de Paris, le massacre des ouvriers mineurs à Marchiennes (Belgique), sont des faits qui démontrent clairement que la société n'est composée que de deux classes hostiles l'une à l'autre, les oppresseurs et les opprimés, et que la solidarité entre tous les travailleurs du monde peut seule nous donner l'affranchissement intégral, qui est le but que poursuit l'*Association internationale des travailleurs*.

Nous terminons par ces mots: «*Travailleurs de tous les pays, unissons-nous!*»

Au nom du Conseil général:

Odger, président;
Eccarius, secrétaire général;
W. Dell, trésorier;
Shaw, secrétaire-trésorier.